

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : CREUSE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2021/46 DU 05 NOVEMBRE 2021

Portant sur un échange de terrain entre la commune et Monsieur DEBUIRE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 05 novembre 2021 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 26/10/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur DEBUIRE Christophe, propriétaire de la parcelle AL 151 sise au Bourg et jouxtant la parcelle AL 289 appartenant à la commune, est d'accord pour procéder à un échange de terrain.

En échange de la parcelle AL 151, Monsieur DEBUIRE récupérera les parcelles AO 129 et 130 sises à Chaussadisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de procéder à l'échange de terrain comme indiqué ci-dessus, les parcelles échangées sont d'une égale valeur estimée à 200 €
- Désigne Monsieur LEGROS Gilles, 1^{er} Adjoint pour procéder à la signature de l'acte administratif
- Décide que les frais de publicité seront à la charge de la commune.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :10/11/2021

Et Affichage du :15/11/2021